



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0564

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Vacances sportives 2015 - Subventions aux associations sportives pour l'organisation d'animations multisports pendant les vacances d'été 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0564**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Vacances sportives 2015 - Subventions aux associations sportives pour l'organisation d'animations multisports pendant les vacances d'été 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La politique sportive, mise en place par le Département du Rhône, prévoyait l'attribution de subventions aux associations sportives pour l'organisation d'animations multisports pendant les vacances d'été. L'objectif est de donner aux jeunes, de 5 à 18 ans, la possibilité de s'initier à la pratique de disciplines sportives afin d'occuper le temps libre des vacances.

A ce titre, la Métropole de Lyon a souhaité poursuivre, durant l'été 2015, la prise en charge des actions dénommées "Métropole vacances sportives".

Ces animations sont organisées sur différents sites de la Métropole, en collaboration avec des associations locales et comités sportifs.

Les activités se déroulent sur les sites suivants :

- au parc de Lacroix-Laval où sont proposées des animations pour l'escrime, le rugby à XIII, les échecs, le disc-golf, l'ultimate et la course d'orientation,
- au parc de Parilly pour le baseball.

Un soutien est également proposé pour le fonctionnement des activités sportives réalisées sur les bases de loisirs, en partenariat avec la direction départementale de la cohésion sociale, ainsi qu'aux stages multisports organisés par l'Association intercommunale du Val de Saône (ASI) et l'Association sportive universitaire lyonnaise (ASUL).

Les activités proposées par ces 3 partenaires sont :

- sur la base du Grand Large à Meyzieu : aviron, catamaran, dériveur, kayak, planche à voile, voile,
- sur la base de Miribel Jonage : bicross, boule lyonnaise, canoë, kayak, course d'orientation, escrime, planche à voile, rugby à XIII, tir à l'arc, VTT, baseball,
- sur la base de Grigny : bicross, canoë-kayak, course d'orientation, tir à l'arc, VTT, barque.

Pour 2015, 9 associations et comités sportifs ont déposé une demande de subvention pour les animations qu'ils organisent sur le territoire de la Métropole dont le détail figure en annexe.

Le montant total des subventions proposées pour le dispositif s'établit à 38 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien, pour l'année 2015, aux activités sportives sur le territoire de la Métropole de Lyon pendant la période estivale,

b) - l'attribution de subventions d'un montant total de 38 600 € au profit des 9 comités sportifs et associations locales prenant part au dispositif, selon la répartition figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal – exercice 2015 – compte 6574 – fonction 324 – opération n° 0P39O3179A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.